

En complément des deux projets présentés au débat public

Plaine Commune demande le soutien de l'État pour la réalisation du plan régional de mobilisation et la mise en œuvre rapide :

- du prolongement de la Ligne 14 jusqu'à la mairie de St Ouen ;
- de la tangentielle nord de Sartrouville jusqu'à Noisy-le-Sec et au-delà (Cergy-Pontoise / Roissy) comme prévu au schéma initial ;
- des schémas directeurs d'amélioration des RER B et D ;
- du doublement du tunnel entre gare du Nord et Chatelet ;
- du renouvellement et de la rénovation des trains.

Plaine Commune demande la réalisation sans délai des projets prêts à être engagés :

- le prolongement du RER E à l'Ouest ;
- le prolongement du tramway des maréchaux jusqu'à la Porte d'Asnières.

Plaine Commune demande le lancement des études et la mise en place des financements pour les projets inscrits au SDRIF

- **Le prolongement du T8 (TRAM'Y) de la Porte de Paris à Saint-Denis jusqu'à la future gare Eole Evangile sur le RER E à Paris.** Ces 4 kilomètres de tramway relieront le RER E, le RER B en passant par la ligne 12 du métro, la ligne 13, le T3 et seront en correspondance avec Arc Express à la gare de La-Plaine-Stade-de-France.
- **Le prolongement de la ligne 13 à Stains-La-Cerisaie** en correspondance avec la tangentielle nord. Cela offrira un nouveau moyen de réaliser des déplacements de banlieue à banlieue sans passer par Paris et participera au désengorgement du réseau existant.
- **Le prolongement de la ligne 12 à La Courneuve** en correspondance avec le RER B à la gare de La Courneuve-Aubervilliers.
- **Le prolongement de la ligne 7** jusqu'à l'aéroport du Bourget.
- **Le prolongement de la ligne 4** au nord, au-delà de la Porte de Clignancourt.
- **La navette fluviale** entre la gare de Saint-Denis et La Défense.

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DEBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public
du Grand Paris

Projet Arc Express

Octobre 2010



Plaine Commune, créée en 1999, regroupe huit villes de Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains et Villetaneuse. Bassin de population de **341 000 habitants, 45 000 étudiants et 115 000 salariés**, la communauté d'agglomération agit dans le cadre de compétences qui lui ont été transférées par les villes : l'aménagement, l'habitat, l'espace public, la propreté, l'emploi et l'insertion, le développement économique, le tourisme, l'environnement, les transports et la lecture publique.

Sur le territoire de Plaine Commune Le projet Arc Express comporte **6 hypothèses de stations** de correspondance sur le territoire. Le projet du Grand Paris comporte **1 station** dans le secteur Landy Pleyel et l'implantation d'une gare TGV.

PLAINE COMMUNE

21, avenue Jules Rimet
93218 Saint-Denis-La-Plaine
Tél. : 01 55 93 63 20
celine.daviet@plainecommune.com.fr

003-Plaine Commune

PLAINE COMMUNE

Reconnue comme pôle de centralité émergente Plaine Commune refuse la logique concentrique qui repousse toujours plus loin les populations les plus modestes et revendique un développement de la métropole francilienne multipolaire, condition préalable à un développement qui ne soit pas synonyme de nouvelles exclusions. Plaine Commune veut s'appuyer sur l'émergence de nouvelles centralités pour favoriser un développement équilibré, durable et solidaire d'une aire métropolitaine qui ne soit pas exclusivement centrée sur Paris.

Les lignes structurantes de transport doivent permettre un tel développement en s'appuyant sur une multiplicité de pôles en réseau pour soutenir les dynamiques économiques nouvelles et permettre à l'ensemble des territoires de révéler leurs potentiels.

Offrir à l'ensemble de la population l'accès à un réseau de transport collectif maillé, c'est donner accès à tous aux ressources de ce qui fait la ville : emplois,

services, équipements, c'est intégrer chacun dans le développement de la métropole, c'est améliorer la qualité de vie de l'ensemble.

La communauté d'agglomération Plaine Commune est donc très favorable à tous les projets de transports collectifs qui assurent un maillage efficace, qui favorisent le développement de bassins éco-



nomiques et d'emplois puissants accessibles à l'ensemble de ses habitants et qui relient les centres de vie et les secteurs de développement stratégiques.

Plaine Commune soutient la réalisation des deux projets

- Parce qu'ils participent au **désengorgement des réseaux existants**.
- Parce qu'ils améliorent les conditions de transport quotidiennes des usagers.
- Parce qu'ils permettent des liaisons de **banlieue à banlieue**
- Parce qu'ils répondent à des **objectifs différents mais complémentaires**. Les tracés doivent être dessinés au regard de leur capacité à favoriser cette **multipolarité**. La communauté d'agglomération Plaine Commune est solidairement concernée par les pôles, bassins de vie et d'activités en devenir sur un large périmètre en particulier au Nord et à l'Est de la métropole. Plaine Commune demande que les deux projets soient **examinés et réalisés conjointement** pour permettre à l'ensemble de la métropole de se développer **dans le même élan**.

Plaine Commune soutient le projet Arc Express parce qu'il :

- est écologique et offre une vraie **alternative à l'usage de la voiture particulière** pour les déplacements en petite couronne ;
- participe activement au **désengorgement** du réseau existant ;
- améliore les conditions de transport quotidiennes des usagers dans leurs déplacements de banlieue à banlieue ;
- profite à tous les utilisateurs des transports en commun et pas seulement aux habitants et salariés situés autour des nouvelles stations. Arc Express sera en **correspondance avec toutes les lignes de transport existantes** et évitera à certains voyageurs de passer par Paris.

Plaine Commune soutient le projet de Réseau de transport public du Grand Paris parce qu'il :

- permet aux habitants de son territoire de bénéficier d'un **accès facilité aux secteurs d'emplois** et notamment à celui de la **plateforme de Roissy** ;
- **désenclave les secteurs, tels que Clichy-Montfermeil**, qui, aujourd'hui, souffrent d'isolement et ne peuvent exprimer leur potentialité faute d'accès au réseau de transports collectifs ;
- devrait favoriser l'**émergence de pôles de développement** indépendamment de la proximité parisienne ;
- prévoit l'implantation d'une **gare TGV** dans le secteur de la **Plaine-St-Denis**.

Plaine Commune affirme que les 2 projets sont nécessaires et complémentaires

- La compatibilité entre les deux projets se trouve dans l'augmentation de l'offre de transport collectif pour les déplacements entre zones d'habitat (quartiers dont le développement est aujourd'hui freiné par l'absence de transports collectifs performants) et zones d'emploi (plateforme de Roissy et port de Gennevilliers).
- La compatibilité entre Arc Express, le projet de transport du Grand Paris et le prolongement de la ligne 14, comme première solution pour répondre à la croissance démographique sur notre territoire, repose sur une **station commune dans le secteur Pleyel-Landy** en lien avec le RER D à la gare Stade-de-France-Saint-Denis, secteur en fort développement.

Plaine Commune construit un projet de territoire qui bénéficiera de l'arrivée de la gare TGV dans la Plaine

- La réalisation des projets Arc Express, le projet de transport du Grand Paris et le prolongement de la ligne 14, avec une station commune dans le secteur Pleyel-Landy devrait s'accompagner de la **couverture du faisceau des voies ferrées**.

- La couture urbaine ainsi opérée donnera tout son sens au projet urbain engagé et permettra d'accueillir la gare TGV.
- La présence d'une gare TGV dans le secteur Landy Pleyel de la Plaine placera ce territoire au **centre de l'Europe** devenu accessible pour faciliter les alliances, les coopérations dans les domaines économiques ou dans la recherche.

Plaine Commune demande :

- le financement immédiat de l'**indispensable restructuration de la gare de Saint-Denis-L'Île-Saint-Denis** qui accueille aujourd'hui 60 000 voyageurs et demain 80 000 ;
- Une **station supplémentaire du réseau de transport public du Grand Paris à La Courneuve**, au droit du quartier des 4 000 en sous-sol duquel l'infrastructure devrait passer ;
- que la réalisation des projets soient programmée **sans imposer aux habitants des délais d'attente insupportables**. Le territoire souffre depuis des années d'une insuffisance d'investissement public dans les projets de transports collectifs. **Le rattrapage en cours grâce** aux CPER 2000-2006 et 2007-2013 doit se poursuivre ;



La ligne 13, largement saturée

- que le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen censé améliorer les conditions de transport des usagers de la ligne 13 soit réalisé dans les délais prévus ;
- que la **ligne 13 soit dédoublée** ce qui garantit sa **désaturation** ;
- que les erreurs du passé ne soient pas reproduites et que les réseaux :
 - > évitent de faire passer plusieurs lignes de métro dans le même tunnel,
 - > évitent de faire cohabiter sur les mêmes voies plusieurs lignes de métro qui ne s'arrêtent pas aux mêmes endroits et qui se doublent dans les gares,
 - > tiennent compte des schémas directeurs des RER qui prônent un raccourcissement des missions.

Plaine Commune demande que la réalisation des projets s'accompagne :

- de la réalisation d'un réseau dense de transport public performant en rabattement sur les stations. Le développement de la Plaine-St-Denis permet au territoire de Plaine Commune de bénéficier d'opportunités intéressantes pour les populations et les milieux économiques sur l'ensemble du territoire ;
- de la réalisation d'un **réseau de transport collectif secondaire reliant la tangentielle, le réseau du Grand Paris et Arc Express** ce qui renforcera le rayonnement du pôle Landy-Pleyel vers les quatre autres « pôles d'intensité urbaine » de Plaine Commune. Les tramways en cours de travaux constituent l'amorce de ce maillage ;
- d'une **vraie réforme de la tarification Navigo** car la tarification concentrique actuelle manque de souplesse et n'est plus adaptée aux bassins de vie des populations. Elle est par ailleurs discriminante entre Paris et la banlieue. Plaine Commune demande par ailleurs le **classement de la gare Pierrefitte-Stains en zone 3 et le classement de la Gare de St Denis en zone 2**.



Secteur Landy Pleyel. Gare du RER D Stade de France - Saint Denis



L'étroit tunnel de la gare de Saint-Denis